



Création d'un club interdit aux non fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 4 décembre 2007

Puisque la loi interdit aux fumeurs de fumer dans les lieux publics, peut-on créer un lieu public interdit aux non fumeurs. Certains fumeurs aiment se retrouver autour d'un bon verre, d'un bon café ou thé avec un cigare, une pipe ou une cigarette.

Réponse :

Un club d'amateurs de cigares ou de pipes peut se réunir chez l'un de ses membres ou dans un local non commercial, sans salarié et non accessible au public. Ses membres ont alors tout loisir de s'adonner à leur plaisir favori et si l'un d'entre eux veut ouvrir une bonne bouteille ou servir un café, il en aura le droit.

Ils devront cependant veiller à ce que leur pratique ne constitue pas un trouble excessif de voisinage.